



## Les services communaux



La mairie de Coublevie dispense un certain nombre de services aux usagers dans de nombreux domaines de la vie quotidienne. Voici une description des services dispensés par la commune.

### A l'accueil de la mairie

- **Etat civil :**
  - Délivrance d'actes d'état-civil (naissances, mariages, pacs, décès, changement de nom, changement de prénom...),
  - Certificats et autres documents administratifs officiels (attestation d'accueil pour les étrangers, etc.),
  - Inscription sur les listes électorales,
  - Recensement citoyen d'un mineur de 16 ans.
- **Démarches funéraires :** autorisation de travaux dans le cimetière, achat de concession, exhumation...
- **Scolaire :** inscription des enfants dans les écoles et gestion des demandes de dérogation scolaire et de scolarisation à domicile.
- **Communication :** demande de diffusion d'annonces sur le site internet ou le panneau lumineux pour informer la population.
- **Evènements et manifestations**
  - Demandes de réservation de salle pour des évènements, prêt de matériel, débits de boisson, remise de clef, etc.
  - Demande d'autorisations pour diverses manifestations (loto, pucier, vente au déballage)
- **Urbanisme et travaux :**
  - Prise de rendez-vous pour les diverses questions en matière d'urbanisme,
  - Enregistrement des demandes de permis de construire, déclaration préalable de travaux, de permis d'aménager, de demande de conformité de travaux, etc.
  - Demande d'autorisation de stationnement ou d'occupation de voirie pour effectuer certains travaux,
  - Prise de rendez-vous avec l'architecte conseil.
- **Autres services :**
  - Demande d'affichage publicitaire, enseignes, pré-enseignes,
  - prise de rendez-vous avec l'avocat et le médiateur...

### A l'agence postale

- Toutes les opérations d'affranchissement et vente de produits postaux (timbres de collection, boîtes...),
- La distribution des plis et des colis,
- Le retrait et versement d'argent,
- La vente de titre de transports CAPV et Transisère

#### Horaires et contact:

Ouverture au public du lundi au vendredi de 8h à 12h30, le samedi de 9h à 11h.

L'accueil est également joignable par téléphone et par mail les lundi, mardi, jeudi et vendredi après-midi, de 13h30 à 17h30.

Contact : 04 76 05 15 39 - [accueil@coublevie.fr](mailto:accueil@coublevie.fr)

## Auprès de la conseillère sociale du CCAS

La mission du CCAS, Centre Communal d'Action Sociale, est de piloter des actions et projets à destination des Coubleviteains, et en réponse à vos besoins sociaux. Votre conseillère sociale, Vanessa Clément, est à votre service pour vous accompagner dans vos démarches.

### Aînés :

- Informer sur l'aide à domicile pour les personnes âgées : évaluation des besoins, mise en relation avec les structures d'aide
- Renseigner sur le portage de repas : conditions, coût...
- Faire une demande de télé-alarme : modalités, aide à la constitution du dossier
- Informer sur l'adaptation du logement (par exemple : aide financière pour rendre une salle de bains plus adaptée)
- Constituer un dossier APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) : pour les personnes de plus de 60 ans en perte d'autonomie
- Aider à la prise de rendez-vous vaccination Covid
- Aider aux courses grâce au réseau de bénévoles
- Rompre l'isolement : mise en lien avec les associations locales et des bénévoles

### Handicap :

- Aider à la constitution de dossier pour l'obtention de la CMI (Carte Mobilité Inclusion), la PCH (Prestation de Compensation du Handicap), l'AAEH (Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé), l'AAH (Allocation Adulte Handicapé)

### Familles :

- Aider à la parentalité : écoute, conseils, accompagnement, soutien, informations sur les lieux et les personnes ressources

### Logement social :

- Informer sur les conditions d'accès au logement social
- Aider à la constitution du dossier de logement
- Informer sur les aides existantes pour faciliter l'accès au logement (caution, aides ponctuelles)
- Suivre de la demande

### Vanessa Clément, votre conseillère sociale

N'hésitez pas à prendre rendez-vous avec votre conseillère sociale aux jours et horaires indiqués :

- le lundi de 14 h à 17 h
- le mardi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30
- le jeudi de 8 h 30 à 12 h

Contact : 04 76 67 94 25 et [v.clement@coublevie.fr](mailto:v.clement@coublevie.fr)



## Auprès de la Police Municipale

Les deux policiers municipaux ont pour missions principales :

- La surveillance générale de la commune
- La constatation et verbalisation des infractions au code de la route, aux arrêtés municipaux et au code de l'urbanisme
- La circulation routière
- La surveillance des manifestations et des écoles
- L'Opération Tranquillité Vacances : dispositif préventif qui permet de signaler son absence pour organiser des patrouilles.

### Contact Police Municipale :

- du lundi au vendredi, 8h-12h et 14h-17h
- 09.67.24.23.55 [p.municipale@coublevie.fr](mailto:p.municipale@coublevie.fr)

### Contact gendarmerie

- GENDARMERIE Moirans : 04.76.35.30.17
- GENDARMERIE Voiron : 04.76.05.01.83

En cas d'urgence en dehors des horaires d'ouverture composer le 17



M. Krawczyk



L. Terrat

La Police Municipale pilote également pour la commune les projets de prévention : comités consultatifs de quartier, sécurité des déplacements, lutte contre la délinquance, dispositif participation citoyenne, sensibilisation contre le harcèlement, permis piétons, etc.

## Au service technique

Le service technique de la mairie de Coublevie est situé 33 rue Gilbert Tivollier (à ne pas confondre avec le centre technique du Pays Voironnais situé route de Saint-Jean), à proximité du parc de la mairie.

Les équipes du service technique, composées de 11 agents, interviennent sur tout le domaine communal, sur l'ensemble du territoire de Coublevie ainsi que dans les bâtiments appartenant à la commune, pour l'entretien courant et la réalisation de petits chantiers en régie. Vous pouvez les croiser dans leurs véhicules sur lesquels est apposé le logo de la commune, ainsi que sur leurs lieux de chantiers.

Leurs missions sont diverses et variées, et font appel à de nombreuses compétences :

### Espaces verts :

- Création, entretien et arrosage de massifs de fleurs
- Taille d'arbres et arbustes, abattage des sujets morts
- Ramassage de feuilles
- Tontes des petits espaces enherbés
- Contrôle des parasites affectant la végétation
- Installation de petit mobilier urbain
- Contrôle de l'entretien des haies privées et des arbres en limite de voirie
- Entretien du terrain synthétique du stade de la Dalmassière,
- Prévention de la prolifération de l'ambrosie

### Voirie :

- Curage et nettoyage des réseaux et grilles d'eau pluviale, petites réparations, création de saignées pour l'écoulement
- Entretien de chaussées : bouchage de trous, balayage
- Suivi de la signalisation : remplacement et ajouts de panneaux, potelets
- Travaux de petite maçonnerie, pose de grillages
- Ramassage et remplacement des poubelles sur l'espace public
- Tournée de propreté et de ramassage des feuilles dans les rues et parcs
- Entretien des bassins et fontaines publiques
- Déneigement aux abords des bâtiments communaux, évacuation d'obstacles sur la chaussée (arbres tombés, pierres...)
- Nettoyage du cimetière, des petits monuments
- Réparation de l'éclairage public, installation des luminaires des fêtes de fin d'année, interventions sur les feux de signalisation
- Relais lors de la découverte d'animaux morts ou errants
- Suivi de fonctionnement des poteaux incendie
- Sécurisation des lieux en cas de sinistres

### Bâtiment :

- Interventions lors de pannes électriques, de problèmes de plomberie et de serrurerie
- Fabrication de petits meubles, livraison et installation de mobilier.
- Création de pièces de ferronnerie : grilles, rambardes, pièces d'huissieries...
- Réparations sommaires sur le matériel électroménager
- Réalisation en régie de travaux de peinture, de réseaux électriques, de réseaux de communication
- Contrôle et entretien des jeux extérieurs

### Evènementiel :

- Installation de salles de réunions pour des événements divers, mise en place des bureaux de vote
- Prêt de matériel aux associations
- Remise de clés, de badges des bâtiments aux associations et aux riverains
- Interventions de manutention et de sécurisation sur certains événements (cérémonie du 11 Novembre, Coublevie en fête...)

### Hygiène :

- Nettoyage des bâtiments communaux (hors école, crèche et centre de loisirs), WC publics
- Gestion des stocks de consommables

### Divers :

- Entretien et suivi du matériel
- Contrôle des travaux des entreprises, etc.

Vous souhaitez faire un signalement nécessitant notre intervention ? Trois options :

- Via l'application Politeia sur votre smartphone
- Par mail à [accueil@coublevie.fr](mailto:accueil@coublevie.fr)
- En appelant l'accueil au 04 76 05 15 39



N'oubliez pas de fournir vos coordonnées (mail et téléphone) afin que nous puissions vous contacter si besoin.

## Au service scolaire et l'accueil de loisir

Ce service compte 29 agents dont 18 titulaires. Il intervient sur 2 sites : l'école d'Orgeoise (maternelle et élémentaire) et l'école du Bérard (CMI et CM2). Il est entièrement consacré à l'accueil des enfants de 3 à 11 ans regroupe plusieurs missions pour lesquelles les compétences sont très variées.

### La mission d'accueil des plus jeunes avec les ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles)

Les ATSEM sont aujourd'hui au nombre de 7 titulaires, une par classe. Elles interviennent toute la journée auprès des enfants à la fois sur le temps scolaire, sous la responsabilité de l'enseignante, et sur les temps périscolaires, matin, midi et soir sous la responsabilité du service communal. Elles assurent également une mission d'hygiène et sécurité en entretenant leur classe et l'ensemble des bâtiments pendant les congés scolaires.

### La mission d'animation de l'accueil de loisir périscolaire, matin, midi, soir

Sur ces 3 temps, il s'agit d'accueillir les enfants pour permettre aux parents de se rendre à leur travail en toute tranquillité.

- L'accueil du matin et du soir vient d'être agréé par les services de l'état permettant de proposer le soir des activités encadrées de qualité en interne ou en collaboration avec les associations coublevites ou des prestataires extérieurs.
- La pause méridienne a pour vocation première d'assurer la prise du repas aux enfants lui permettant de découvrir des goûts dans un cadre confortable et sécurisant. Le temps hors repas est un temps libre surveillé dans les cours, sauf en cas de conditions météorologiques très défavorables.

Le temps méridien occupe une trentaine d'agents pour accompagner les enfants sur site (les enfants du Bérard viennent déjeuner à l'école d'Orgeoise ou en salle communale).

Le matin et le soir l'encadrement varie selon les plages horaires et les 3 sites en fonction des effectifs inscrits, de 6 agents le matin à l'ouverture à 20 agents le soir à la sortie des classes.

### La mission d'entretien des locaux scolaires et périscolaire

Cette mission est indispensable pour assurer la sécurité sanitaire de tous, enfants, enseignantes, personnel communal. 13 agents et les ATSEM y participent quotidiennement.

Pendant les vacances scolaires, les agents réalisent un nettoyage plus approfondi de l'ensemble des bâtiments (vitres, locaux rangement...). Cette mission est particulièrement sensible dans le cadre du contexte de crise sanitaire actuel.

### Lien école, mairie, parents, partenaires

Ce service représente le lien permanent entre l'école et la mairie. Les échanges sont quotidiens afin d'assurer une continuité pédagogique dans la journée des enfants et le bon fonctionnement des locaux.

Le service scolaire est à la disposition des parents qui se posent des questions sur l'accueil de leur enfant sur les temps périscolaires les jours d'école, sur les repas à la cantine, les activités proposées, etc.

Le service scolaire pilote pour la commune le Projet Educatif Territorial, en partenariat avec les enseignants, l'accueil de loisirs et les associations intervenantes.

### L'accueil de loisirs

Le service coordonne également l'accueil de loisir, avec le prestataire Léo Lagrange.

- Pendant les périodes de Vacances, il accueille les enfants entre 3 et 13 ans, à la journée complète.
- En période scolaire, il accueille les enfants de 3-11 ans les mercredis, soit à la journée, soit à la demi-journée.

Lieux d'accueil : ancien presbytère (pour les 6 ans et plus) et l'école d'Orgeoise (pour les 3-5ans)

<b>Service périscolaire</b> Ecole d'orgeoise Permanence les matins d'école de 7h45 à 9h. 04 76 67 03 47 - <a href="mailto:services.scolaires@coublevie.fr">services.scolaires@coublevie.fr</a>	<b>Accueil de loisirs</b> 112 Rue du Presbytère Tel : 04.76.05.04.25 / 06. 75.81.90.49 <a href="mailto:coublevie@leolagrange.org">coublevie@leolagrange.org</a> - <a href="http://leo-coublevie.org/">leo-coublevie.org/</a>
---	---